



www.fcpe.asso.fr

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 01 43 57 16 16

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11

Communiqué de presse

18 septembre 2019

Aujourd'hui, on mange quoi à la cantine ? De l'eau et du pain !

La FCPE condamne le fait que des enfants de la commune de l'école de Saint-Pourçain-sur-Sioule dans l'Allier aient été nourris au pain et à l'eau sous prétexte que leurs parents cumulaient des impayés de cantine depuis un an.

La FCPE s'alarme de voir ce type de sanctions de nouveau mises en place à l'encontre des enfants qui ne peuvent en aucun cas être rendus responsables de factures impayées par leurs parents.

Manger fait partie des droits élémentaires qu'une municipalité aussi bien que l'Education nationale doivent respecter. C'est pourquoi la FCPE réclame partout et pour toutes et tous la gratuité des repas à la cantine. Nos enfants ont besoin de droit commun, il faut sortir d'un système d'aides sociales pour accéder à la cantine.

Les enfants quels qu'ils soient doivent être égaux devant l'assiette. « L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établie aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille » (l'article 186 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017).